

## COMMUNE DE VAUREAL

### ARRETE N° 44/2024/URBA

NOMENCLATURE ACTES :

8.3 Voirie

### ARRETE PERMANENT CREATION NUMERO POSTAL 19 RUE AMEDEE DE CAIX DE SAINT AYMOUR

**Le Maire de la Commune de Vauréal,**

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de déléguer une partie de ses fonctions à un de ses adjoints, dans un souci de bonne administration,

VU l'arrêté n° 200/2023/AG en date du 07/10/2023 donnant délégation de signature en direction du Conseiller municipal Monsieur Michel JUMELET, en matière d'Urbanisme réglementaire,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2213-28 relatif aux opérations de numérotage,

VU le permis de construire n° 095 637 23 V 0010 pour la construction d'une maison individuelle sur la nouvelle parcelle AD 789,

**CONSIDERANT** la nécessité d'attribuer un n° postal pour cette nouvelle construction,

## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Il est procédé par la commune à un numérotage supplémentaire rue Amédée de Caix de Saint Aymour, en attribuant le n° **19 rue Amédée de Caix de Saint Aymour à la parcelle AD 789**, conformément au plan annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 2 :** Les frais de pose, d'entretien et de renouvellement de la plaque seront à la charge des propriétaires qui devront veiller à ce que le numéro inscrit soit en permanence net et lisible.

**ARTICLE 3 :** Aucun autre numérotage n'est admis que celui prévu au plan annexé au présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera notifié au propriétaire par voie postale et transmis pour suite à donner à l'INSEE, aux services du Cadastre et de la Direction de la Poste.

**ARTICLE 5** : Monsieur le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Fait à Vauréal, le 28 février 2024**

**Pour le Maire de Vauréal,  
Par délégation,**

**Le Conseiller municipal délégué  
en charge de l'Urbanisme,**

  
**Michel JUMELET**

PJ : 1 plan

<b>Date exécutoire :</b> 04 MARS 2024 .....
<b>Date de notification :</b> 04 MARS 2024 .....
<b>Date de mise en ligne :</b> 04 MARS 2024 .....

*Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.*

Département :  
VAL D OISE

Commune :  
VAUREAL

Section : AD  
Feuille : 000 AD 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/02/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SERVICE DEPARTEMENTAL DES  
IMPOTS  
FONCIERS DU VAL D'OISE CENTRE  
DES FINANCES PUBLIQUES 95093  
95093 CERGY PONTOISE CEDEX  
tél. 01.30.75.72.00 -fax  
sdif.val-doise@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

future maison individuelle  
n° 19 rue Amédée de Caix de Saint Aymour

